

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 334

18 février 2011

SOMMAIRE

ACFI S.A.H.	15989	Intellectual Trade Cy Holding S.A. - SPF	16032
Actifin S.A.	15990	Intelsat Operations S.A.	16032
Actifin S.A.- SPF	15990	Intelsat Phoenix Holdings S.A.	16032
Adagio S.A.	15986	InterAssets S.A.	16031
Anigolet S.A.	15992	International Asset Management S.A.	16030
Bergem Immo S.A.	15994	International Gestion S.à r.l.	16020
Blaze Finance Services S.à r.l.	15994	Koscon Holding S.A.	16021
Cergrahold S.A.	15994	LSRC S.à r.l.	16015
Corefiling	15998	Mayenne Investments S.à r.l.	16011
Couello Investments S.A.	15999	Mobile Business S.A.	16020
Decors & Partners SA	16009	Online Lux S.à r.l.	16011
Development Venture III S.C.A.	16006	Paramédical et Sécurité en abrégé P.E.S.	16031
Dorin S.à r.l.	16002	Patron Castula S.à r.l.	16025
Finca Participation S.A.	15995	Patron Weghell I S.à r.l.	16030
FISHING LURES International S.A. Hold- ing	16013	Portman S.A.	16025
Fluviense S.A.	16014	Power 2	16021
Fraikin-Lux SA	16012	Proton Diffusion Sàrl	16025
Gasberry Finance S.A.	16029	Rent A Casa S.A.	16026
Greenpine S.A.	16013	RPM Group Lux S.à r.l.	16002
HC Investissements CN S.à r.l.	16031	Scania Treasury Luxembourg	15995
HC Investissements IT S.à r.l.	16031	Sofin S.à r.l.	16026
H.M.Holding S.A.H.	16015	Systemsgroup S.A.	16026
Holiday Rent A Jeep S.A.	16018	Taylor Wimpey (Luxembourg) Holdings SeNC	16027
Horse-Stud S.A.H.	16018	Tsemah S.à r.l.	16028
HRS Asset Management S.à r.l.	16020	Upifra Agricole S.A.	16028
Ifies S.A.	16032	V.L.G. International S.A.	16029
Imperial Innovations S.à r.l.	15999	Webb S.à r.l.	16028
Indra SPF S.A.	16032		
Ingersoll-Rand Worldwide Capital	15998		

Adagio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.192.

In the year two thousand and ten, on the second day of December.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ADAGIO S.A., a company limited by shares having its registered office in L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B and number 138.192, incorporated by deed of the undersigned notary on April 14, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1311 of May 29, 2008 (the "Company").

The meeting is presided by Mrs Valérie Quirynten, private employee, with professional residence at 47, boulevard Royal, L-2440 Luxembourg.

who appointed as secretary Mrs Sophie Mathot, private employee, with professional residence in Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Valérie Quirynten, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the present Extraordinary General Meeting of Shareholders was:

1. Presentation of the interim financial statements established for the period from January 1, 2010 to the November 17, 2010;
2. Approval of the interim financial statements established for the period from January 1, 2010 to November 17, 2010;
3. Vote on the full and unconditional discharge to the Directors and to the Statutory Auditor for the execution of their tasks and duties;
4. Decision to be taken about the dissolution and the liquidation of the corporation;
5. Appointment of the liquidator;
6. Determination of the powers to be given to the liquidator;
7. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III.- That the present meeting was convened by notices containing the agenda and sent to the shareholders by registered mail on November 18, 2010.

The documents evidencing the sending by registered mail are deposited on the desk of the bureau of the meeting.

IV.- It appears from the attendance list, that out of 100,000 (one hundred thousand) issued shares, all being in registered form 79,000 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

The general meeting, after having deliberated, took the following resolutions:

First resolution

The interim financial statements established for the period from January 1, 2010 to November 17, 2010 are presented to the Shareholders. They present a loss brought forward of EUR 33,496 and a loss amounting to EUR 19,042.

Second resolution

The Shareholders RESOLVED to approve the interim financial statements established for the period from January 1, 2010 to November 17, 2010.

The resolution has been taken by 79,000 votes in favour, 0 vote against and 0 abstention.

The said interim financial statements initialled ne varietur by the appearing persons and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Third resolution

The Shareholders RESOLVED to grant full and unconditional discharge to all the Company's directors and to the statutory auditor for the exercise of their tasks and duties.

The resolution has been taken by 79,000 votes in favour, 0 vote against and 0 abstention.

Fourth resolution

The Shareholders RESOLVED to dissolve the Company and put the Company into liquidation.

The resolution has been taken by 79,000 votes in favour, 0 vote against and 0 abstention.

Fifth resolution

The Shareholders RESOLVED to appoint Utility Corporate Services S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registrar of Luxembourg under section B and number 105.264, as liquidator of the Company (the "Liquidator").

The resolution has been taken by 79,000 votes in favour, 0 vote against and 0 abstention.

Sixth resolution

The Shareholders RESOLVED that, in performing its duties, the Liquidator shall have the powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, including, but not limited to, the performance and execution of all transactions provided for in articles 144 and 145 of the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The Liquidator shall realise the whole of the assets and settle the whole of the liabilities of the Company. The Liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company.

The Liquidator may under its own responsibility and regarding specific transactions, delegate all or part of his powers as it may deem fit to one or several representatives.

The Liquidator shall be the authorised signatory and shall be empowered to represent the Company towards third parties in accordance with the directions of the Shareholders, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The Liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

The resolution has been taken by 79,000 votes in favour, 0 vote against and 0 abstention.

Closure of the meeting

The foregoing resolutions have been taken separately and by 79,000 votes in favour, 0 vote against and 0 abstention.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing party and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and explained to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la version française:

En l'an deux mil dix, le deuxième jour de décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ADAGIO S.A., avec siège social au 47 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 138.192, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 avril 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1311 du 29 mai 2008 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Valérie Quirynten, employée privée, demeurant professionnellement au 47, boulevard Royal, L-2440 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Valérie Quirynten, précitée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire avait pour

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes intérimaires établis pour la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 17 novembre 2010;
2. Approbation des comptes intérimaires établis pour la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 17 novembre 2010;
3. Délibération sur la décharge entière et inconditionnelle à octroyer aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat;

4. Décision à prendre sur la dissolution et liquidation de la société;
5. Nomination du liquidateur;
6. Détermination des pouvoirs à accorder au liquidateur;
7. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

III. Que la présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour adressés aux actionnaires par envoi recommandé en date du 18 novembre 2010.

Les justificatifs des envois par recommandé sont déposés sur le bureau de l'assemblée.

IV. Qu'il appert de cette liste de présence que des 100.000 (cent mille) actions émises, toutes étant nominatives, 79.000 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Les comptes intérimaires établis pour la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 17 novembre 2010 sont présentés aux actionnaires.

Les comptes présentent une perte reportée de EUR 33.496 et une perte s'élevant à EUR 19.042.

Deuxième résolution

L'assemblée A DECIDE d'approuver les comptes intérimaires établis pour la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 17 novembre 2010.

La résolution a été prise par 79.000 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Lesdits comptes intérimaires signés "ne varietur" par les personnes comparantes et par le notaire soussigné resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'assemblée A DECIDE d'octroyer décharge entière et inconditionnelle aux administrateurs et commissaire en fonction pour l'exercice de leur mandat.

La résolution a été prise par 79.000 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Quatrième résolution

L'Assemblée A DECIDE de procéder à la dissolution et la mise en liquidation de la Société.

La résolution a été prise par 79.000 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Cinquième résolution

L'Assemblée A DECIDE de nommer en tant que liquidateur Utility Corporate Services S.à r.l., une société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 105.264 (le "Liquidateur").

La résolution a été prise par 79.000 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Sixième résolution

L'Assemblée A DECIDE que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question, en ce inclus, mais non limité à, l'exercice et l'exécution de toutes les opérations telles que prévues aux articles 144 et 145 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le Liquidateur a la mission de réaliser tout l'actif et d'apurer le passif de la Société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer entièrement aux écritures de la Société.

Le Liquidateur pourra sous sa seule responsabilité et pour des opérations déterminées, déléguer, à sa discrétion, tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, en accord avec les directives données par les Actionnaires, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

La résolution a été prise par 79.000 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et par 79.000 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande du comparant représenté comme indiqué ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des personnes comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais primera.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Valérie Quiryren, Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 6 décembre 2010. LAC/2010/54397. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): Tom BENNING.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 décembre 2010.

Référence de publication: 2010170089/178.

(100197309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

ACFI S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 40.986.

L'an deux mil dix, le seize décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "ACFI S.A.H." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1445 Strassen, 3, Rue Thomas Edison,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à Luxembourg le 10 juillet 1992, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 543 du 24 novembre 1992,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 40986.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 9.20 heures sous la présidence de Monsieur Jean REUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement à Strassen.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Carlo MEIS, comptable, demeurant professionnellement à Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges REUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement à Strassen. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée à pour ordre du jour:

1.- Décision de mettre en liquidation la société ACFI S.A.H.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3.- Nomination d'un commissaire vérificateur

4.- Accepter la démission des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et leur donner pleine et entière décharge jusqu'à ce jour.

5.- Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Resteront annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur à été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre et de mettre en liquidation la société ACFI S.A.H. à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Jean REUTER, expert-comptable, né le 17 juillet 1941 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison, aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Georges REUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison, aux fonctions de commissaire-vérificateur à la gestion de la liquidation.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale donne pleine et entière décharge au membres du Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 9.30 heures.

Déclaration

Les comparants déclarent au nom et pour compte des bénéficiaires réels que l'avoir social de la société ne constitue pas un produit d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 850,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. REUTER; C. MEIS; G. REUTER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57172. Reçu 12,- € (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Référence de publication: 2010170104/65.

(100197177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

**Actifin S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Actifin S.A.).**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 46.100.

Im Jahre zwei tausend und zehn, den zehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph ELVINGER, mit Amtssitz zu Luxemburg.

Findet statt eine außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Holding-Aktiengesellschaft ACTIFIN S.A., mit Sitz zu L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau;

genannte Gesellschaft, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg, Sektion B unter Nummer 46.100, wurde gegründet durch Urkunde vom 13. Dezember 1993, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 96 vom 16. März 1994.

Die Versammlung findet statt unter dem Vorsitz von Herrn Jean-Pierre Van Keymeulen, administrateur de sociétés, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende beruft als Schriftführerin und die Versammlung wählt als Prüferin Frau Rachel UHL, Juristin, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden.

A.- Dass aus einer vom Vorstand erstellten Anwesenheitsliste hervorgeht, dass sämtliche Aktionäre in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind; diese Anwesenheitsliste, von den Aktieninhabern respektiv deren Vertretern gegengezeichnet und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden, ebenso wie die ordnungsgemäss durch die Erschienenen und den amtierenden Notar ne varietur paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

B.- Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit respektiv Vertretung sämtlicher Aktieninhaber, regelmässig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschliessen kann.

C.- Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

Tagesordnung:

1. Änderung des Statuts der Gesellschaft, die fortan nicht mehr den einer Holding Gesellschaft laut Gesetz vom 31. Juli 1929, sondern den einer Privatvermögensverwaltungsgesellschaft ("SPF") laut Gesetz vom 11 Mai 2007, hat.

2. Demzufolge Änderung des Artikels 4 der Statuten der Gesellschaft betreffend den Gesellschaftszweck:

"Die Gesellschaft hat zum exklusiven Zweck den Kauf, die Haltung, die Verwaltung und die Veräusserung von Aktiva bestehend aus Finanzinstrumenten im Sinn des Gesetzes vom 5. August 2005 betreffend Finanz-Garantieverträge sowie Valuta und Besitz jeglicher Art, die auf Konto stehen.

Sie kann keinerlei kommerzielle Aktivität entfalten.

Sie reserviert ihre Aktien entweder Privatpersonen die im Bereich der Verwaltung ihres Privatvermögens agieren, oder Besitzeinheiten die ausschliesslich im Interesse des Privatbesitzes einer oder mehrerer Privatpersonen agieren, oder für obengenannte Investoren handelnden Mittelspersonen.

Sie kann nicht aktiv an der Verwaltung einer Gesellschaft teilnehmen von der sie Anteile besitzt. Die von ihr emittierten Anteile können keine öffentliche Platzierung erfahren oder an der Börse notiert werden. Sie trifft alle Maßnahmen zum Schutz ihrer Rechte und unternimmt alle Aktionen betreffend den Gesellschaftszweck im Rahmen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gründung einer Privatvermögensverwaltungsgesellschaft."

3. Änderung der Bezeichnung der Gesellschaft von "ACTIFIN S.A." auf "ACTIFIN S.A.-SPF".

4. Abänderung des Artikels 1 der Statuten, der in Folge lauten wird:

"Es besteht eine Aktiengesellschaft mit der Bezeichnung ACTIFIN S.A.-SPF, Privatvermögensverwaltungsgesellschaft ("SPF")."

Nach Vortrag dieser Punkte sowie deren Bestätigung durch die Generalversammlung beschliessen die Aktionäre einstimmig wie folgt:

Erster Beschluss:

Die Versammlung beschließt, den vom Gesetz vom 31. Juli 1929 betreffend Holding geschaffenen Steuerstatus aufzugeben und den Status einer Privatvermögensverwaltungsgesellschaft ("SPF") laut Gesetz vom 11 Mai 2007 anzunehmen.

Zweiter Beschluss:

Um die Statuten dem vorgehenden Beschluss anzupassen, beschließt die Versammlung den betreffenden Artikel 4 der Statuten wie folgt abzuändern:

Deutsche Übersetzung:

"Die Gesellschaft hat zum exklusiven Zweck den Kauf, die Haltung, die Verwaltung und die Veräusserung von Aktiva bestehend aus Finanzinstrumenten im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005 betreffend Finanzgarantieverträge sowie Valuta und Besitz jeglicher Art, die auf Konto stehen.

Sie kann keinerlei kommerzielle Aktivitäten haben.

Sie reserviert Ihre Aktien entweder für Privatpersonen die im Bereich der Verwaltung ihres Privatvermögens agieren, oder Besitzeinheiten die ausschliesslich im Interesse des Privatbesitzes einer oder mehrerer Privatpersonen agieren oder für obengenannte Investoren handelnden Mittelspersonen.

Sie kann nicht aktiv an der Verwaltung einer Gesellschaft teilnehmen, von der sie Anteile besitzt.

Die von ihr emittierten Anteile können keine öffentliche Platzierung erfahren oder an einer Börse notiert werden. Sie trifft alle Maßnahmen zum Schutz ihrer Rechte und unternimmt alle Aktionen betreffend den Gesellschaftszweck im Rahmen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gründung einer Privatvermögensverwaltungsgesellschaft ("SPF")."

Englische Übersetzung:

„The exclusive purpose of the company is the acquisition, holding, management, and realisation of assets consisting of financial instruments within the sense of the law of 5 August 2005 on financial collateral agreements, and of cash and assets of any kind held in account.

It may not carry out any commercial activity.

It shall reserve its shares for natural persons acting within the scope of the management of their private assets, or for proprietary entities acting exclusively in the interest of the private assets of one or several natural persons, or for intermediaries acting on behalf of the forenamed investors.

It may not interfere in the management of a company in which it holds a participating interest.

The shares it will issue shall not be placed in public investments or admitted for listing on a stock exchange.

It may take all measures for the purpose of safeguarding its rights, and enter in general any transaction attached to its purpose or liable to promote it, while always remaining, however, within the limits of the law of 11 May 2007 on the formation of a private asset management company ("SPF")."

Dritter Beschluss:

Die Versammlung beschliesst die Bezeichnung der Gesellschaft abzuändern von "ACTIFIN S.A." auf "ACTIFIN S.A.-SPF".

Vierter Beschluss:

Um die Statuten dem vorhergehenden Beschluss anzupassen, beschließt die Versammlung den Artikel 1 der Statuten wie folgt abzuändern:

Deutsche Übersetzung:

"Es besteht eine Aktiengesellschaft mit der Bezeichnung ACTIFIN S.A., SPF."

Englische Übersetzung:

„The Corporation exists under the firm name of "ACTIFIN S.A.-SPF", a private asset management company (SPF).“

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung stehen, ist die Versammlung hiermit geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Kompargenten zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: J.-P. VAN KEYMEULEN, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56288. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Référence de publication: 2010170107/100.

(100197311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Anigolet S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 12.005.

L'an deux mil dix, le neuf décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "ANIGOLET S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-Strassen, 3, Rue Thomas Edison,

constituée suivant acte reçu par Maître Georges Joseph ALTWIES, notaire de résidence à Luxembourg le 10 mai 1974, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 156 du 5 août 1974,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 12005.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 17.20 heures sous la présidence de Monsieur Jean REUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement à Strassen.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Carlo MEIS, comptable, demeurant professionnellement à Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges REUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement à Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée à pour ordre du jour:

- 1.- Décision de mettre en liquidation la société ANIGOLET S.A.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Nomination d'un commissaire vérificateur.

4.- Accepter la démission des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et leur donner pleine et entière décharge jusqu'à ce jour.

5.- Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Resteront annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre et de mettre en liquidation la société ANIGOLET S.A. à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Jean REUTER, expert-comptable, né le 17 juillet 1941 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison, aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Georges REUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison, aux fonctions de commissaire-vérificateur à la gestion de la liquidation.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale donne pleine et entière décharge au membres du Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 17.30 heures.

Déclaration

Les comparants déclarent au nom et pour compte des bénéficiaires réels que l'avoir social de la société ne constitue pas un produit d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 850,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. REUTER; C. MEIS; G. REUTER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56249. Reçu 12,- € (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Référence de publication: 2010170126/66.

(100197192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Bergem Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 101.955.

—
*Extrait de l'assemblée générale
extraordinaire tenue en date du 17 décembre 2010*

Première résolution

L'assemblée prend acte de la démission, intervenue ce jour, de Messieurs Francesco ZEPPONI, Louis FARNETI et Sabatino DI BARTOLOMEO, de leurs fonctions d'administrateurs.

L'assemblée décide de nommer Monsieur Romain KETTEL, comptable, né le 29 juillet 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement 54, boulevard Napoléon I^{er} à L-2210 Luxembourg, Monsieur Patrick WILWERT, employé privé, né le 30 juillet 1977 à Luxembourg, demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette, aux fonctions d'administrateurs. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en 2016.

Suite à ces résolutions, le conseil d'administration se compose comme suit:

Monsieur Norbert MEISCH en tant qu'administrateur délégué et Messieurs Romain KETTEL et Patrick WILWERT aux fonctions d'administrateurs.

Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Fiduciaire Pletschette, Meisch & Associés S.A.

Signature

Référence de publication: 2010170173/23.

(100196956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Cergrahold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 49.272.

—
*Extrait du procès-verbal du conseil
d'administration tenu le 16 décembre 2010*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de sa fonction d'administrateur de catégorie B de Monsieur Luca Antognoni résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg décide d'accepter sa démission avec effet immédiat.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur de catégorie B avec effet immédiat Monsieur Alfio Riciputo, employé privé, résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2010170219/20.

(100197063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Blaze Finance Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.000.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 88.267.

—
Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant l'associé unique de la Société, à savoir Atlantic Pacific Enterprises BV:

Atlantic Pacific Enterprises BV a désormais son adresse à Claude Debussylaan, 14B, 1082MD Amsterdam, Pays-Bas.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Pour Blaze Finance Services S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010170152/14.

(100197078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Finca Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 87.469.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée
Générale Ordinaire tenue le 15 décembre 2010*

Résolutions

1. L'assemblée générale constate le changement d'adresse de Monsieur Pascal HENNUY du 12, rue Jean Engling L-1466 Dommeldange au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg et décide de renouveler son mandat d'administrateur.

L'assemblée générale constate le changement d'adresse de Monsieur Gaetano GRACCO du 12, rue Jean Engling, L-1466 Dommeldange au 5, Cité Aischdall, L-8480 Eischen et décide de renouveler son mandat d'administrateur ainsi que le mandat d'administrateur de la société PROMO-IMMO ayant son siège 66, rue Flamme, CH-2108 Couvet.

L'assemblée générale constate le changement d'adresse de la société Sicris SA du 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 2, rue Béatrix de Bourbon, L-1225 Luxembourg et décide également de renouveler son mandat de commissaire aux comptes.

Les mandats ainsi attribués viendront à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010170331/20.

(100197120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Scania Treasury Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 72.450.

In the year two thousand and ten, on the ninth day of December.

Before Maître Roger ARRENSDORFF, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

SCANIA HOLDING EUROPE AB, a company duly incorporated and organized under the laws of Sweden, with registration number 556017-7825 and having its registered office at 151 87 Sodertalje, Sweden,

represented by Maître Emmanuel Réveillaud, lawyer, residing professionally at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, by virtue of a power of attorney dated 8 December 2010,

The said power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to state that:

SCANIA HOLDING EUROPE AB (hereafter referred to as the "Sole Member") is the Sole Member of Cable & Wireless Western Hemisphere Luxembourg S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 72.450 (the "Company"), incorporated by a deed enacted on November 3, 1999, by Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 17 of January 6, 2000, modified several times and for the last time by a deed enacted on March 27, 2009, by Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, published in the said Memorial C, number 939 of May 5, 2009.

The Sole Member hereby resolved, in the best interests of the Company, on the following agenda:

1. Change of the corporate name of the Company into "Scania Treasury Luxembourg";
2. Amendment of article 1 of the articles of association of the Company;
3. Transfer of the registered office of the Company to Luxembourg;
4. Amendment of the 1st paragraph of article 3 of the articles of association of the Company;
5. Fixing of the address.
6. Change of the financial year of the Company so that it begins on 1st January and ends on 31st December of the same year;

7. Amendment of article 17 of the articles of association of the Company;

8. Miscellaneous.

First resolution

The Sole Member of the Company resolved to change the corporate name of the Company into “Scania Treasury Luxembourg”.

Second resolution

The Sole Member resolved to amend, as a consequence of the above resolution, article 1 of the articles of association of the Company as follows:

«There is hereby established between the subscribers and all those who may become members in the future, a company with limited liability (“société à responsabilité limitée”) governed by Luxembourg law, under the name of “Scania Treasury Luxembourg” (hereinafter referred to as the «Company».)»

Third resolution

The Sole Member of the Company resolved to transfer the registered office of the Company from Munsbach to Luxembourg-City.

Fourth resolution

The Sole Member resolved to amend, as a consequence of the above resolution, the 1st paragraph of article 3 of the articles of association of the Company as follows:

«The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the manager or the board of managers of the Company.»

Fifth resolution

The Sole Member fixed the address in L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

Sixth resolution

The Sole Member of the Company resolved to change the financial year of the Company so that it begins on 1st January and ends on 31st December of the same year.

The Sole Member of the Company further resolved that the current financial year of the Company shall terminate on the 31st December 2010.

Seventh resolution

The Sole Member resolved to amend, as a consequence of the above resolution, article 17 of the articles of association of the Company as follows:

«The financial year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year»

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting with the Notary is closed at 6.00 p.m.

Expenses

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated deed is estimated at six hundred ninety euro (EUR 690,-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, stated that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The present original deed, after having been read and translated into a language known by the persons appearing, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, has been signed by the appearing person and the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le neuf décembre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-duché de Luxembourg,

A comparu:

SCANIA HOLDING EUROPE AB, une société de droit suédois, ayant son siège social à 151 87 Sodertälje, Sweden, immatriculée sous le numéro 556017-7825,

représentée par Maître Emmanuel Réveillaud, Avocat à la cour, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration datée du 8 décembre 2010, ladite procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, annexée au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit:

SCANIA HOLDING EUROPE AB (ci-après dénommée l'«Associée Unique»), est l'Associée Unique de Cable & Wireless Western Hemisphere Luxembourg S.à r.l. une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.450 (ci-après dénommée la «Société»), constituée suivant acte du 3 novembre 1999, reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 17 du 6 janvier 2000, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du 27 mars 2009, reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, publié au dit Memorial C, numéro 939 du 5 mai 2009.

L'Associée Unique a décidé, dans le meilleur intérêt de la Société, sur l'ordre du jour suivant:

L'ordre du jour

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en "Scania Treasury Luxembourg";
2. Modification de l'article 1^{er} des statuts de la Société;
3. Transfert du siège social de la Société à Luxembourg-Ville;
4. Modification de l'alinéa 1^{er} de l'article 3 des statuts de la Société;
5. Fixation de l'adresse.
6. Changement de l'année sociale de la Société afin qu'elle commence le 1^{er} janvier et termine le 31 décembre de la même année;
7. Modification de l'article 17 des statuts de la Société;
8. Divers.

Première résolution

L'Associée Unique a décidé de modifier la dénomination sociale de la Société en «Scania Treasury Luxembourg».

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associée Unique a décidé de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société comme suit:

«Il est créé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de «Scania Treasury Luxembourg» (ci-après dénommée la «Société»).

Troisième résolution

L'Associée Unique a décidé de transférer le siège social de la Société de Munsbach à Luxembourg-Ville.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associée Unique a décidé de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 3 des statuts de la Société comme suit:

«Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville, par résolution du gérant ou du conseil de gérance de la Société.»

Cinquième résolution

L'Associée unique fixe l'adresse à L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

Sixième résolution

L'Associée Unique a décidé de changer l'année sociale de la Société afin qu'elle commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Septième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associée Unique a décidé de modifier l'article 17 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«L'année sociale commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.»

Tous les points de l'ordre du jour étant épuisés et plus personne ne demandant la parole la réunion devant le notaire clôture à 18 heures.

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés à six cent quatre-vingt-dix euros (EUR 690,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte en original après avoir été lu et traduit dans une langue comprise par le comparant, connu du notaire par ses nom et prénom, état civil et domicile, a été signé par le comparant et le notaire instrumentant.

Signé: REVEILLAUD, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 14 décembre 2010 REM 2010 / 1655. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Mondorf-les-Bains, le 23 décembre 2010.

Référence de publication: 2010170199/145.

(100198569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Ingersoll-Rand Worldwide Capital, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 89.900.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte sous seing privé signé entre les parties en date du 7 décembre 2010 que la société IR Techno Holding Company Ltd, une société de droit des Bermudes, établie et ayant son siège social à Canon's Court, 22, Victoria Street Hamilton, HM12 Bermudes, a transféré 1 part sociale dans la société Ingersoll-Rand Worldwide Capital, à la société Ingersoll-Rand (Gibraltar) Holding Limited, B 100.757, une société constituée et existant sous les lois de Gibraltar, établie et ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar.

Partant la répartition du capital social est comme suit:

Ancienne part

IR Techno Holding Company Ltd	1 part sociale
Ingersoll-Rand (Gibraltar) Holding Limited	4.000.999 parts sociales

Nouvelle Part

Ingersoll-Rand (Gibraltar) Holding Limited. Total:	4.001.000 parts sociales
--	--------------------------

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Référence de publication: 2010170428/21.

(100196966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Corefiling, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 156.370.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 14 décembre 2010 que Monsieur Lewis Richard MEZIRKA Jr, avec adresse professionnelle au 1213 Magdalene Hill Dr., Tampa, Florida 33613-2026 Etats-Unis d'Amérique, a cédé 100 (cent) parts sociales qu'il détenait dans la société COREFILING S. à r. l. à la société COREFILING HOLDINGS LIMITED, avec siège social au Room 2310, Dominion Centre, 43-59 Queen's Road East, Wanchai, Hong Kong, inscrite au registre des sociétés de Hong Kong sous le numéro 1491565.

Pour extrait

La société

Référence de publication: 2010170246/14.

(100197130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Couello Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 106.219.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 8 décembre 2010

Madame Chantal MATHU, employée privée, née le 8 mai 1968 à Aye, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommée Présidente du Conseil d'Administration pour toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Fait le 8 décembre 2010.

Certifié sincère et conforme
COUELLO INVESTMENTS S.A.

Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010170248/16.

(100196892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Imperial Innovations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 19.116,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 157.293.

In the year two thousand and ten, on the sixth day of the month of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg

was held an extraordinary general meeting of shareholders of Imperial Innovations S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 17, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500), incorporated on 11 November 2010 by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting appointed Mr Patrick Santer, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, as chairman. Mr Ralph Beyer, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg was appointed as secretary and scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary.

This list will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the shareholders declare themselves duly informed of the agenda so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

(1) Increase of the issued share capital of the Company by an amount of six thousand six hundred and sixteen British Pounds (GBP 6,616) from currently twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500) to nineteen thousand one hundred and sixteen British Pounds (GBP 19,116) by the issue of six thousand six hundred and sixteen (6,616) shares, each with a nominal value of one British Pound (GBP 1.00) and a subscription price of ten thousand British Pounds (GBP 10,000) against a contribution in kind (the "Contribution in Kind") by the transfer and contribution in kind of interests as an Investor Member, Sharing Points and their associated Capital Contributions in and to Imperial Innovations Businesses LLP, a limited liability partnership existing under the laws of England and Wales with registered number OC333709 and having its registered office at 52 Princes Gate, Exhibition Road, London SW7 2PG, approval of the evaluation of the Contribution in Kind to sixty-six million one hundred and sixty thousand British Pounds (GBP 66,160,000), of which six thousand six hundred and sixteen British Pounds (GBP 6,616) will be allocated to the share capital and sixty-six million one hundred and fifty-three thousand three hundred and eight-four British Pounds (GBP 66,153,384) will be allocated to the share premium account, and consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect therein the above increase of capital.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting took the following resolutions by unanimous decision:

Sole resolution

The meeting resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of six thousand six hundred and sixteen British Pounds (GBP 6,616) from currently twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500) to nineteen thousand one hundred and sixteen British Pounds (GBP 19,116) by the issue of six thousand six hundred and

sixteen (6,616) shares each having a nominal value of one British Pound (GBP 1.00) and a subscription price of ten thousand British Pounds (GBP 10,000) for a total subscription price of sixty-six million one hundred and sixty thousand British Pounds (GBP 66,160,000).

The meeting resolved to accept the payment of the subscription price by way of the Contribution in Kind (being contribution in kind of interests as an Investor Member, Sharing Points and their associated Capital Contributions in and to Imperial Innovations Businesses LLP, a limited liability partnership existing under the laws of England and Wales with registered number OC333709 and having its registered office at 52 Princes Gate, Exhibition Road, London SW7 2PG) to the following subscribers:

Subscribers	Value of the contribution in kind of interests as an Investor Member, Sharing Points and their associated Capital Contributions contributed (GBP)	Number of shares subscribed	Subscription price (GBP)
Imperial Innovations Limited	28,120,000	2,812	28,120,000
Imperial Innovations Investments Limited	38,040,000	3,804	38,040,000
TOTAL	66,160,000	6,616	66,160,000

The meeting resolved to acknowledge and approve the report by the board of managers of the Company dated 6 December 2010 (a copy of which is annexed to the present deed to be registered therewith) the conclusion of which reads as follows:

"In view of the above, the board of managers believes that the value of the Contribution in Kind amounts to at least GBP66, 160, 000 and is at least equal to the total subscription price of the shares to be issued by Imperial Innovations S.à r.l. in consideration therefor."

The meeting resolved to approve the evaluation of the Contribution in Kind to sixty-six million one hundred and sixty thousand British Pounds (GBP 66,160,000).

Evidence of transfer to the Company of the Contribution in Kind has been shown to the undersigned notary.

The meeting resolved to allocate the value of the total Contribution in Kind for an amount of six thousand six hundred and sixteen British Pounds (GBP 6,616) to the issued share capital account and the balance to the freely distributable share premium account.

As a consequence of the above increase of capital, the meeting resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **Art. 5 Share capital.** The issued share capital of the Company is set at nineteen thousand one hundred and sixteen British Pounds (GBP19,116) divided into nineteen thousand one hundred and sixteen (19,116) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.00) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about seven thousand euros.

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sixième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de Imperial Innovations S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents livres sterling (GBP12.500), constituée en date du 11 novembre 2010 suivant acte du Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par M. Patrick Santer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg. M. Ralph Beyer, Rechtsanwalt, demeurant professionnellement à Luxembourg, a été nommé secrétaire et scrutateur.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux figurent sur la liste de présence, signée par le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire instrumentant.

Cette liste sera annexée au présent acte, pour être soumise aux formalités de l'enregistrement

II. Il ressort de la liste de présence que les parts sociales représentant tout le capital social sont représentées à cette assemblée et les actionnaires déclarent être dûment informés de l'ordre du jour de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour décrit ci-après:

(1) Augmentation de capital social émis de la Société d'un montant de six mille six cent seize livres sterling (GBP 6.616) d'actuellement douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) à dix-neuf mille cent seize livres sterling (GBP 19.116) par l'émission de six mille six cent seize (6.616) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,00) et un prix de souscription de dix mille livres sterling (GBP 10.000) en contrepartie d'un apport en nature (l'«Apport en Nature») consistant dans le transfert et l'apport d'intérêts en tant que Membres Investisseurs, de Points de Distribution (Sharing Points) et des Apports en Capital y associés dans et à Imperial Innovations Businesses LLP, un limited liability partnership créé sous le droit d'Angleterre et du Pays de Galles ayant le numéro d'immatriculation OC333709 et ayant son siège social au 52 Princes Gate, Exhibition Road, Londres SW7 2PG, approbation de l'évaluation de l'Apport en Nature à soixante-six millions cent soixante mille livres sterling (GBP 66.160.000), duquel six mille six cent seize livres sterling (GBP 6.616) seront alloués au compte de capital de la Société et soixante-six millions cent cinquante-trois mille trois cent quatre-vingt quatre livres sterling (GBP 66.153.384) au compte prime d'émission de la Société et modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les augmentations de capital précitées.

Ayant approuvé ce qui précède, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de six mille six cent seize livres sterling (GBP 6.616) d'actuellement douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) à dix-neuf mille cent seize livres sterling (GBP 19.116) par l'émission de six mille six cent seize (6.616) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,00) et un prix de souscription de dix mille livres sterling (GBP 10.000) pour un prix total de souscription de soixante-six millions cent soixante mille livres sterling (GBP 66.160.000).

L'assemblée a décidé d'accepter le paiement du prix de souscription par l'Apport en Nature (consistant dans le transfert et l'apport d'intérêts en tant que Membres Investisseurs, de Points de Distribution (Sharing Points) et des Apports en Capital y associés dans et à Imperial Innovations Businesses LLP, un limited liability partnership créé sous le droit d'Angleterre et du Pays de Galles ayant le numéro d'immatriculation OC333709 et ayant son siège social au 52 Princes Gate, Exhibition Road, Londres SW7 2PG) au souscripteurs suivants:

Souscripteur	Valeur des intérêts en tant que Membres Investisseurs, de Points de Distribution (Sharing Points) et des Apports en Capital y associés dans et à Imperial Innovations Businesses LLP apportés	Parts sociales souscrites	Prix de souscription (GBP)
Imperial Innovations Limited	28.120.000	2. 812	28.120.000
Imperial Innovations Investments Limited	38.040.000	3.804	38.040.000
Total	66.160.000	6.616	66.160.000

L'assemblée a décidé de prendre connaissance et d'approuver le rapport du conseil de gérance daté du 6 décembre 2010 (dont une copie restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement) et dont la conclusion est la suivante:

"Au vu de ce qui précède, le conseil de gérance considère que la valeur de l'Apport en Nature s'élève au moins à GBP 66.160.000 et est au moins équivalent au prix total de souscription des parts sociales à émettre par Imperial Innovations S.à r.l. en rémunération de cet Apport en Nature."

L'assemblée a décidé d'approuver l'évaluation de l'Apport en Nature à soixante-six millions cent soixante mille livres sterling (GBP 66.160.000).

Preuve du transfert à la Société de l'Apport en Nature a été montrée au notaire instrumentant.

L'assemblée a décidé d'allouer la valeur de l'Apport en Nature total pour un montant de six mille six cent seize livres sterling (GBP 6.616) au compte de capital de la Société et le reste au compte prime d'émission de la Société.

En conséquence de l'augmentation de capital décidée ci-dessus, l'assemblée a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société de manière à lire:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à dix-neuf mille cent seize livres sterling (GBP 19.116) divisé en dix-neuf mille cent seize (19.116) parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,00) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société ou qui lui seront imputés en rapport avec son augmentation du capital social au taux fixe d'enregistrement de la perception fiscale sont estimés à sept mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SANTER, R. BEYER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 8 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54822. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2010170425/186.

(100197048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

**RPM Group Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Dorin S.à r.l.).**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 156.365.

In the year two thousand and ten, on the 10th day of the month of December,

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Mr. Mikael Stenbom, private individual, residing at Älgvägen 1, 131 50 Saltsjö-Duvnäs, Sweden (the "Majority Shareholder");

- Mrs. Christina Eriksson, private individual, residing at Åsbacken 10, 167 66 Bromma, Sweden;

- Mr. Per Ivarsson, private individual, residing at Primusgatan 91, 7tr, 112 67 Stockholm Sweden;

- Mr. Magnus Kottenauer, private individual, residing at Rådmanngatan 13, 114 25 Stockholm, Sweden;

jointly referred to as the "Shareholders", hereby represented by Mrs. Carin Gebenius, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as aforementioned, declared being the partners of Dorin S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 15 rue Edward Steichen, L2540 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of trade and companies under the number B 156365 incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx on 19 October 2010, not yet published in the Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") (the "Company").

The partners hold jointly all twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.00) each, representing the entire share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) of the Company.

The partners requested the undersigned notary to record the following resolution:

First resolution

The Shareholders decides to change the name of the Company from Dorin S.à r.l. into RPM Group Lux S.à r.l., and as consequence, to amend Article 4 of the Articles of Incorporation of the Company, which shall read as follows:

“The Company will have the name RPM Group Lux S.à r.l.”

Second resolution

The Shareholders decides to amend Article 12 of the Articles of Incorporation of the Company, which shall read as follows:

" **Art. 12.** The Company is managed by several managers, who constitute the board of managers composed of class A managers and class B managers. The managers need not to be shareholders. The managers may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The Company shall be bound by the joint signatures of one class A manager and one class B manager.

The board of managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determine any agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented and at least one class A manager shall be present or represented.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The board of managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the board of managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented and at least one class A manager shall be present or represented.”

Third resolution

As a consequence of the second resolution above, the Shareholders decide to change the titles of the present managers of the Company into class B managers.

Fourth resolution"

The Shareholders decide to accept the resignation of Mr. Wim Rits as class B manager of the Company with immediate effect.

The Shareholders decide further to grant discharge to Mr. Wim Rits for the duration of his mandate up to and including the date of these resolutions.

Fifth resolution

The Shareholders decide to appoint Mr. Mikael Stenbom as class A manager of the Company with immediate effect, for an unlimited period.

Sixth resolution

The Shareholders decide to appoint Mr. Bertil Hansson as class B manager of the Company with immediate effect, for an unlimited period.

As a consequence of the above, the board of managers will hereinafter consist of:

Class A manager:

Mr. Mikael Stenbom;

Class B managers:

Mr. Bertil Hansson;
Mr. Ivo Hemelraad;
Mrs. Marjoleine van Oort;

Seventh resolution

The Shareholders decides to add the following clause to the articles of association of the Company, specifically after the last paragraph of article 10:

“In addition to article 189 of the Law, any transfer of shares shall comply with the terms and conditions expressly mentioned in the shareholder agreement between the Shareholders”.

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at approximately EUR 1200

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party who is known to the notary by his/her name, first name, civil status and residence, he/she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le dix décembre.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

- Mr Mikael Stenbom, personne privée, résidant à Älgvägen 1, 131 50 Saltsjö-Duvnäs, Suède (l' "Associé Majoritaire");
- Mme Christina Eriksson, personne privée, résidant à Åsbacken 10, 167 66 Bromma, Suède;
- Mr Per Ivarsson, personne privée, résidant à Primusgatan 91, 7tr, 112 67 Stockholm Suède;
- Mr Magnus Kottenauer, personne privée, résidant à Rådmanngatan 13, 114 25 Stockholm, Suède;

ci-après les "Associés", ici représentés par Mme Carin Gebenius, employée privée, demeurant professionnellement au Luxembourg, agissant en vertu de procurations données sous seing privé

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme précédé, déclarent être les associées de Dorin S.à r.l., société à responsabilité limitée (la "Société"), ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156365 et constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx le 19 octobre 2010, non encore publiée au Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C").

Les Associés détiennent toutes les douze mille cinq cents (12,500) parts sociales d'une valeur nominale de un (1.00) Euro chacune, représentant la totalité du capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.00).

Les Associés ont requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de changer le nom de la Société de Dorin S.à r.l. en "RPM Group Lux S.à r.l." et par conséquence, de modifier l'Article 4 des statuts de la Société comme suit:

"La Société aura la dénomination de RPM Group Lux S.à r.l."

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier l'Article 12 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 12.** La Société est gérée par plusieurs gérants, qui constituent le conseil de gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés et au moins un gérant de classe A doit être présent ou représenté.

Les gérants peuvent participer à toutes réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés et au moins un gérant de classe A doit être présent ou représenté."

Troisième résolution

En conséquence de la précédente résolution, les Associés décident de changer le titre des gérants actuels de la Société en gérants de catégorie B.

Quatrième résolution

Les Associés décident d'accepter la démission de Mr Wim Rits en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat.

Ils décident en outre de lui conférer entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de la présente assemblée.

Cinquième résolution

Les Associés décident de nommer Mr Mikael Stenbom en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat, pour une durée illimitée.

Sixième résolution

Les Associés décident de nommer Mr Bertil Hansson en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat, pour une durée illimitée.

Par conséquent, le conseil de gérance est désormais constitué comme suit:

Gérant de catégorie A

Mr Mikael Stenbom

Gérants de catégorie B

Mr Bertil Hansson

Mr Ivo Hemelraad

Mme Marjoleine van Oort

Septième résolution

Les associés décident d'ajouter l'alinéa ci-après dans les statuts de la société, plus particulièrement à la suite du dernier alinéa de l'article 10:

"En complément de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales, tout transfert de parts sociales doit se faire en se conformant aux clauses et conditions expressément insérées dans le "pacte associés" dûment souscrit par les associés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui sont à la charge de la Société ou qui seront supportés par la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille deux cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état civil et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Gebenius et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56497. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Référence de publication: 2010170261/193.

(100198158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Development Venture III S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.467.

In the year two thousand and ten, on the seventh day of the month of December.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Ms. Nicole Hoffmann, employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in her capacity as a special proxyholder of Development Venture III S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, incorporated on 21 May 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C number 1357 of 1st July 2010, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-153.467, whose articles of association have been amended for the last time following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, acting in replacement of the undersigned notary, on 24 August 2010, published in the Mémorial C on 25 October 2010 under number 2277 (the "Company"),

by virtue of the authority conferred on her by resolutions adopted by the board of directors of DV III General Partner S.A a société anonyme, having its registered office at 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.463, acting as general partner of the Company (the "General Partner"), on 28 October 2010, a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at seventy-six thousand six hundred sixty-four euro EUR 76,664.- (seventy-six thousand six hundred sixty-four euro) divided into 1(one) class A share, 9,999.- (nine thousand nine hundred ninety-nine) class B series 1 shares, 33,332.- (thirty-three thousand three hundred thirty-two) class B series 2 shares and 33,332.- (thirty-three thousand three hundred thirty-two) class B series 3 shares, each with a nominal value of EUR 1.- (one euro), all of which are fully paid up.

II. That pursuant to article 7 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been fixed at EUR 500,000,000.- (five hundred million euro) divided into 1 (one) Class A Share, 490,000,000 (four hundred ninety million) Class B Shares of whatever Series and 9,999,999 (nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine) Class C Shares each authorized share of each class has a nominal value of EUR 1.- (one euro) and that pursuant to the same article 7, the General Partner of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company by the creation of new shares each with a nominal value of EUR 1.- (one euro), article 5 of the articles of association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III. That the board of directors of the General Partner of the Company, in the resolutions adopted at the meeting held on 28 October 2010 and in accordance with the authority conferred to pursuant to article 7 of the Company's articles of association, has decided subject to the confirmation by any director of the General Partner of the receipt of the subscription monies, which confirmation was obtained on 12 November 2010, to increase the issued share capital by an amount of EUR 541,021.- (five hundred forty one thousand twenty one euro) by the creation of 70 568 (seventy thousand five hundred sixty eight) new class B series 1 shares, with a nominal value of EUR 1.- (one euro) per share, having the

same rights and privileges as the existing class B series 1 shares, 235 227 (two hundred thirty five thousand two hundred twenty seven) new class B series 2 shares, with a nominal value of EUR 1.- (one euro) per share, having the same rights and privileges as the existing class B series 2 shares, 235 226 (two hundred thirty five thousand two hundred twenty six) new class B series 3 shares, with a nominal value of EUR 1.- (one euro) per share, having the same rights and privileges as the existing class B series 3 shares, together with a share premium of four million eight hundred sixty nine thousand one hundred eighty nine euro (EUR 4,869,189.-) having the rights and privileges as set out in the articles of association of the Company.

IV. That all these new Class B series 1, 2 and 3 shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscriber and fully paid up, together with the share premium, by contributions in cash to the Company as confirmed on 12 November 2010, so that the total amount of EUR 5,410,210.- (five million four hundred ten thousand two hundred ten euro) representing the amount of the above mentioned capital increase and comprising the payment of a share premium in an amount of EUR 4,869,189.- (four million eight hundred sixty nine thousand one hundred eighty nine euro) has been at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

V. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, the first paragraph of article 5 of the articles of association is therefore amended and shall read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The issued capital of the Company is set at EUR 617,685.- (six hundred seventeen thousand six hundred eighty five euro) divided into 1(one) class A share (the "Class A Shares"), which shall be held by the unlimited partner (the "Class A Shareholder"), in representation of its unlimited partnership interest in the Company and 80,567 (eighty thousand five hundred sixty seven) class B series 1 shares (the "Class B Series 1 Shares"), 268,559 (two hundred sixty eight thousand five hundred fifty nine) class B series 2 shares (the "Class B Series 2 Shares"), and 268,558 (two hundred sixty eight thousand five hundred fifty eight) class B series 3 shares (the "Class B Series 3 Shares", together with the Class B Series 1 Shares and the Class B Series 2 Shares, the "Class B Shares"), which shall be held by the limited shareholders (the "Class B Shareholders") in representation of their limited partnership interest in the Company. Each issued share of each class has a nominal value of EUR 1.- (one euro) and is fully paid up.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is booked. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend and/or to allocate funds to the legal reserve."

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately three thousand six hundred euro (EUR 3,600.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mil dix le sept décembre,

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Nicole Hoffmann, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Development Venture III S.C.A., une société en commandite par actions ayant son siège social au 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, constituée le 21 mai 2010 suivant acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C numéro 1357 en date du 1^{er} juillet 2010, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-153.467, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du Maître Jean-Joseph Wagner, notaire à Sanem, agissant en remplacement du notaire instrumentant, en date du 24 août 2010 et publié au Mémorial C numéro 2277 en date du 25 octobre 2010 (la «Société»),

en vertu d'une procuration qui lui a été conférée par résolutions adoptées par le conseil d'administration de DV III General Partner S.A, une société anonyme, ayant son siège social au 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.463, agissant en qualité d'associé commandité de la Société (l'«Associé Commandité»), en date du 28 octobre 2010, une copie desdites résolutions, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 76.664,- (soixanteseize mille six cent soixante-quatre euros) représenté par 1 (une) action de catégorie A, 9.999 (neuf mille neuf cent quatre vingt dix-neuf) actions de catégorie B série 1, 33.332 (trente-trois mille trois cent trente-deux) actions de catégorie B série 2 et 33.332 (trente-trois mille trois cent trente-deux) actions de catégorie B séries 3, chaque action ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) et étant entièrement libérée.

II. Qu'en vertu de l'article 7 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à EUR 500.000.000,- (cinq cent millions d'euros) divisé en une (1) action de catégorie A, 490.000.000,- (quatre cent quatre-vingt-dix millions) actions de catégorie B toute série confondue et 9.999.999,- (neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) actions de catégorie C, chaque action autorisée a une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune et qu'en vertu du même article 7, l'Associé Commandité de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital par émission de nouvelles actions avec une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune ou par l'augmentation de la valeur nominale des actions, l'article 5 des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Que le conseil d'administration de l'Associé Commandité de la Société a, dans les résolutions adoptées lors de la réunion du 28 octobre 2010 et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 7 des statuts de la Société, décidé, sous réserve de la confirmation par un administrateur parmi le conseil d'administration de l'Associé Commandité de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 12 novembre 2010, d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 541.021,- (cinq cent quarante et un mille vingt et un euros) par la création et l'émission de 70.568,- (soixante-dix cinq cent soixante huit) nouvelles actions de catégorie B série 1, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, par la création et l'émission de 235.227,- (deux cent trente cinq mille deux cent vingt sept) nouvelles actions de catégorie B série 2, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune et par la création et l'émission de 235.226,- (deux cent trente cinq mille deux cent vingt six) nouvelles actions de catégorie B série 3, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, jouissant des droits et avantages fixés dans les statuts de la société et d'un paiement de la prime d'émission pour un montant de 4.869.189,- (quatre million huit cent soixante neuf mille cent quatre-vingt neuf euros)

IV. Que toutes les nouvelles actions de catégorie B série 1, 2 et 3 ont été entièrement souscrites par les souscripteur susnommé et libérées intégralement, avec une prime d'émission, par des versements en numéraire à la Société lesquels ont été confirmés le 12 novembre 2010, de sorte que la somme de EUR 5.410.210,- (cinq millions quatre cent dix mille deux cent dix euros) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social et incluant le paiement de la prime d'émission pour un montant de 4.869.189,- (quatre millions huit cent soixante neuf mille cent quatre-vingt neuf euros) se trouve à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

V. Que suite à la réalisation de l'augmentation du capital social souscrit susmentionnée, le premier alinéa de l'article 5 des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Emis.** Le capital émis est fixé à EUR 617.685,- (six cent dix-sept mille six cent quatre-vingt-cinq euros), représenté par 1 (une) action de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), qui doit être détenues par l'associé commandité (l'«Actionnaire de Catégorie A»), en représentation de son engagement indéfini dans la Société, et 80.567,- (quatre-vingt mille cinq cent soixante-sept) actions de catégorie B série 1 (les «Actions de Catégorie B Série 1»), 268.559,- (deux cent soixante huit mille cinq cent cinquante-neuf) actions de catégorie B série 2 (les «Actions de Catégorie B Série 2») et 268.558,- (deux cent soixante huit mille cinq cent cinquante huit) actions de catégorie B série 3 (les «Actions de Catégorie B Série 3, ensemble les «Actions de Catégories B»), qui doivent être détenues par le(s) actionnaire(s) commanditaire(s) («les «Actionnaires de Catégorie B»), en représentation de leur engagement limité dans la Société. Chaque action a une valeur nominale de EUR 1 (un euro), et chaque action est entièrement libérée.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaire, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires et/ou pour affecter des fonds à la réserve légale.»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille six cents euros (EUR 3.600,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Hoffmann, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54943. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Référence de publication: 2010170259/164.

(100197198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Decors & Partners SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2167 Luxembourg, 10, rue des Muguets.

R.C.S. Luxembourg B 157.568.

— STATUTS

L'an deux mille dix, le deux décembre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

Radoslaw KLOKOWSKI, peintre, demeurant à L-4344 Esch-sur-Alzette, 53, rue St Vincent.

Lequel comparant a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: DECORS & PARTNERS SA.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la réalisation de tous travaux en matière de peinture et décoration, de pose de revêtements de sols, de nettoyage et d'entretien général de bâtiment ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE-DEUX MILLE (32.000,-) EUROS, représenté par HUIT (8) actions de QUATRE MILLE (4.000,-) EUROS chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Elle peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration ou l'assemblée générale des actionnaires peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil ou l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été intégralement souscrit par Radoslaw KLOKOWSKI, susdit.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire, de sorte que le capital social au montant de TRENTE-DEUX MILLE (32.000,-) EUROS est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ HUIT CENT CINQUANTE (850,-) EUROS.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2012.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1. Radoslaw KLOKOWSKI, peintre, demeurant à L-4344 Esch-sur-Alzette, 53, rue St Vincent.
2. Philippe GUILHEM, transporteur routier, demeurant à F-57950 Montigny-les-Metz (France), 10, allée Jean-François Antoine.
3. Liliane PUTZ, comptable, demeurant à F-57950 Montigny-les-Metz (France), 10, allée Jean-François Antoine.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes: Nora ZAIDI, directrice commerciale, demeurant à F-75015 Paris (France), 2bis, rue de la Saïda.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2167 Luxembourg, 10, rue des Muguets.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statuaire.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires nomme, conformément à l'article 7 des présents statuts, Radoslaw KLO-KOWSKI, susdit, administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Déclaration

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal, le comparant déclare être le bénéficiaire réel des fonds faisant l'objet des présentes, et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: KLOKOWSKI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 14 décembre 2010 REM 2010 / 1642 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Mondorf-les-Bains, le 22 décembre 2010

Référence de publication: 2010170266/115.

(100198570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Mayenne Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 200.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 155.606.

Il résulte d'un contrat d'apport de parts sociales signé en date du 17 novembre 2010 que Gers Investments, associé de la Société a apporté 1502 parts sociales préférentielles détenues dans la Société à Vanoise (Gers Investments) LP, une société ayant son administration centrale au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.206.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Référence de publication: 2010170526/14.

(100197012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Online Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8047 Strassen, 46, rue de la Victoire.

R.C.S. Luxembourg B 136.049.

L'an deux mille dix, le sept décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Luigi CEGLIA, géomètre, demeurant à I-04011 Aprilia, Via Salvemini Gaetano, 5.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée ONLINE LUX S.à r.l., avec siège social à L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale, 12, rue Nicolas Glesener, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 136.049 (NIN 2008 2402 099).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 566 du 6 mars 2008, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 58 du 10 janvier 2009.

Que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125,-), toutes attribuées à Monsieur Luigi CEGLIA.

Ensuite le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de Junglinster à Strassen et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (alinéa 1^{er}). Le siège social est établi à Strassen.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-8047 Strassen, 46, rue de la Victoire.

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune, toutes attribuées à Monsieur Luigi CEGLIA, géomètre, demeurant à I-04011 Aprilia, Via Salvemini Gaetano, 5.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. CEGLIA, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 9 décembre 2010. Relation: ECH/2010/1859. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 22 décembre 2010.

Référence de publication: 2010170593/41.

(100197071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Fraikin-Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4570 Nieder Korn, Z.A. Gadderscheier.

R.C.S. Luxembourg B 30.162.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration de la Société du 20 juillet 2009, que la démission de RMK Moens sprl en tant que délégué à la gestion journalière de la Société avec effet à partir du 1^{er} juillet 2010 a été accepté.

Il résulte des mêmes résolutions du Conseil d'Administration, que Monsieur Nicolas Poriche, né le 13 février 1968 à Lille, ayant élu domicile rue de Beaulieu 10, 1830 Machelen, Belgique, en qualité de délégué à la gestion journalière de la Société, avec effet à partir du 1^{er} juillet 2010, avec pouvoir de signature individuelle pour tout acte de gestion, et pouvoir de signature conjointe avec Monsieur Antonio Martins, délégué à la gestion journalière, pour toute activité d'entretien et réparation de véhicules.

Il résulte de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société du 30 juillet 2010 que la démission de Monsieur Renaud Lejeune en tant qu'administrateur de la Société avec effet à partir du 4 juin 2010 a été acceptée.

Il résulte des résolutions de la même Assemblée Générale, que Monsieur Patrick Gargula, né le 26 juillet 1958 à Denain, France, domicilié à 31, route de St. Germain, Saint-Nom-la-Bretèche, France, a été nommé en qualité d'administrateur de la Société, avec effet à partir du 1^{er} juillet 2010 pour une durée de six (6) ans.

Le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- M. Laurent Bonnaure;
- M. Olivier de la Mornière;
- M. Patrick Gargula.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Pour la Société

Mandataire

Référence de publication: 2010170352/28.

(100197101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

FISHING LURES International S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 110.672.

Le siège social de la société FISHING LURES International S.A. Holding, RCS Luxembourg B 110.672 (L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur), a été dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2010.

FELTEN & ASSOCIES

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010170338/13.

(100197537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Greenpine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 49.767.

L'an deux mille dix, le vingt-deux novembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «GREENPINE S.A.», a société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 23, Val Fleuri (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 49.767), constituée suivant acte notarié reçu le 12 décembre 1994, publié au Mémorial C numéro 157 du 6 avril 1995 (ci-après: «la Société») et dont les statuts ont été modifiés lors de la conversion du capital en euro en date du 21 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 799 du 2 novembre 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de trois millions neuf cent quatre-vingt mille sept cent soixante-douze euros (EUR 3.980.772,-) pour le porter de son montant actuel de six cent vingt mille euros (EUR 620.000,-) à quatre millions six cent mille sept cent soixante-douze euros (EUR 4.600.772,-) par la création, l'émission et la souscription de cent soixante mille cinq cent quinze (160.515) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-quatre euros quatre-vingts cents (EUR 24,80) chacune, par incorporation au capital social d'une partie des résultats reportés. Les actions nouvelles seront attribuées aux actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans le capital social.

2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois millions neuf cent quatre-vingt mille sept cent soixante-douze euros (EUR 3.980.772,-) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de six cent vingt mille euros (EUR 620.000,-) à un montant de quatre millions six cent mille sept cent soixante-douze euros (EUR 4.600.772,-) par la création et l'émission de cent soixante mille cinq cent quinze (160.515) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros quatrevingts cents (EUR 24,80) chacune.

Souscription et Libération

Les cent soixante mille cinq cent quinze (160.515) actions nouvelles ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Patrice DEDECKER, demeurant au 53, rue d'en-Haut, B-7700 Mouscron, ici représenté par Monsieur Christophe BLONDEAU, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 18 novembre 2010	
Cinquante-trois mille cinq cent cinq actions	53.505
- Monsieur Philippe DEDECKER, demeurant au 32, rue Maubray, B-7740 Pecq, ici représenté par Monsieur Christophe BLONDEAU, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 18 novembre 2010	
Cinquante-trois mille cinq cent cinq actions	53.505
- Madame Annick DEDECKER, demeurant au 12, rue des Pyramides, B-7700 Mouscron, ici représenté par Monsieur Christophe BLONDEAU, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 18 novembre 2010	
Cinquante-trois mille cinq cent cinq actions	53.505
TOTAL: cent soixante mille cinq cent quinze actions	160.515

Les nouvelles actions ont été libérées par incorporation des résultats reportés. La preuve de l'existence du compte «résultats reportés» a été rapportée au notaire instrumentant sous forme d'un bilan intérimaire de la Société, arrêté au 15 novembre 2010, qui le reconnaît expressément.

Le bilan intérimaire restera annexé au présent procès-verbal.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Premier alinéa. «Le capital social est fixé à quatre millions six cent mille sept cent soixante-douze euros (EUR 4.600.772,-) représenté par cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent quinze (185.515) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros quatre-vingts cents (EUR 24,80) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à quatre mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. BLONDEAU, C. DETREMBLEUR, M.-L. SCHUL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14601. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010170394/86.

(100197319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Fluviense S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 70.524.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011010734/9.

(110012278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

LSRC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 118.838.

Suite au contrat de cession de parts du 10 décembre 2010, ainsi que suite à la dissolution de la société Royalty Asset Investment, LLC, des parts sociales ont été transférées comme suit:

- La société New Drug Royalty, LLC a transféré 14 parts sociales à la société Adams Street Global Opportunities Secondary Fund II, L.P. dont le siège social se trouve au One North Wacker Drive, Suite 2200, Chicago, Illinois 60606-2823, États-Unis d'Amérique, enregistrée sous la forme d'une «Limited Partnership» auprès de «Secretary's office of the state of Delaware», sous le numéro: 4644752

- La société Royalty Asset Investment, LLC a transféré 25 parts sociales à la société Adams Street Global Opportunities Secondary Fund II, L.P. dont le siège social se trouve au One North Wacker Drive, Suite 2200, Chicago, Illinois 60606-2823, États-Unis d'Amérique, enregistrée sous la forme d'une «Limited Partnership» auprès de «Secretary's office of the state of Delaware», sous le numéro: 4644752

- La société Royalty Asset Investment, LLC a transféré 13 parts sociales à la société Magnetar Master Fund, Ltd. dont le siège social se trouve au C/O Magnetar Financial LLC, 1603 Orrington Avenue, 13th Floor, Evanston, Illinois 60201, États-Unis d'Amérique, enregistrée sous la forme d'une «Cayman Islands Limited Company» auprès de «Registrar of Companies of Cayman Islands», sous le numéro: CC-150574

Luxembourg, le 22.12.2010.

Pour LSRC S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2010170504/25.

(100197087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

H.M.Holding S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 100.649.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of December.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the partners of H.M. HOLDING S.A.H. a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-1445 Luxembourg Strassen, 3, Rue Thomas Edison, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Aloyse BIEL, notary then residing in Esch/Alzette, on March 31st 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 693 of July 6th 2004 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 100649 (the "Company").

The meeting was declared open at 9.40 a.m. with Mr. Jean REUTER, chartered accountant, with professional address in L-1445 Strassen, in the chair, who appointed as secretary Mr. Carlo MEIS, accountant, with professional address at L-1445 Strassen.

The meeting elected as scrutineer Mr. Georges REUTER, chartered accountant, with professional address at L-1445 Strassen.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation.
2. Appointment of one Liquidator and determination of his powers.
3. Miscellaneous.

(ii) That the partners present or represented, the proxyholder of the represented partners and the number of the interests held by the partners are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed "ne varietur" by the partners, the proxyholder of the represented partners, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented partners, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the partners' general meeting, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the represented partners considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated in advance.

Second resolution

The partners' general meeting decides to dissolve the Company and to voluntarily put the Company H.M. HOLDING S.A.H. into liquidation (the "Liquidation").

Third resolution

The partners' general meeting appoints Mr. Jean REUTER, chartered accountant, born in Luxembourg on July 17th 1941 in Luxembourg, residing professionally at L-1445 Strassen to assume the role of liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of August 10, 1915 (the "Law"). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the partners meeting in the cases where he is required.

The Liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxy parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The partners' general meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds ("boni de liquidation") to the partners of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

When the liquidation is completed, the Liquidator shall make a report to the partners general meeting, in accordance with article 151 of the Law.

Fourth resolution

The partners' general meeting resolves that Mr. Georges REUTER, prenamed, be and hereby is appointed Commissaire to the liquidation, in order to review, in accordance with Art. 151 of the Luxembourg company law of 10 August 1915 as amended, the report to be issued by the liquidator to the Company's shareholders upon completion of the liquidation.

Fifth resolution

The partners general meeting resolves to grant discharge to the board members and the statutory auditor of the company.

Declaration of the affiants

The affiants declare on behalf of the beneficial owners that the assets of the Company do not originate from any activities constituting an infraction under article 506-1 of the Criminal Code or article 8-1 of the law of February 19, 1973 concerning the sale of medicinal substances and the fight against drug addiction (money laundering) or an act of terrorism as defined in article 135-5 of the Criminal Code (financing of terrorism), and that the Company has never been involved in such activities.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 950.-.

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 9.50 a.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the French text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le seize décembre

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de H.M. HOLDING S.A.H., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1445 Luxembourg Strassen, 3, rue Thomas Edison, Grand-Duché

de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Aloyse BIEL, alors notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 31 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 693 du 4 juillet 2004, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 100.649 (la "Société").

L'assemblée a été déclarée ouverte à 9.40 heures sous la présidence de Monsieur Jean REUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1445 Strassen qui désigne comme secrétaire Monsieur Carlo MEIS, comptable, demeurant professionnellement à L-1445 Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges REUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1445 Strassen.

Le bureau ainsi constitué, la présidente a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

(ii) Que les associés présents ou représentés, le mandataire des associés représentés, ainsi que le nombre d'intérêts détenus par les associés, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, le mandataire des associés représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des associés représentés, après avoir été signées par le mandataire, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente assemblée, l'assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'assemblée décide la dissolution de la Société et de mettre volontairement la Société H.M. HOLDING S.A.H. en liquidation (la «Liquidation»).

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Jean REUTER, expert-comptable, né à Luxembourg, le 17 juillet 1941, demeurant à L-1445 Strassen, d'assumer le rôle du liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à verser à sa seule discrétion des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Lorsque la Liquidation sera terminée, le Liquidateur préparera un rapport à l'assemblée générale conformément à l'article 151 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Georges REUTER, prénommé, comme commissaire à la liquidation, afin d'examiner, conformément à l'article 151 de la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le rapport de liquidation établi par le liquidateur de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société.

Déclaration des comparants

Les comparants déclarent au nom et pour compte des bénéficiaires économiques que l'avoir social de la Société ne provient pas d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou à des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 950,-EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 9.50 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des même comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J. REUTER; C. MEIS; G. REUTER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57174. Reçu 12,- € (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée au fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Référence de publication: 2010170397/152.

(100197171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Holiday Rent A Jeep S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 51.273.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 8 décembre 2010 que:

- le siège social de la société a été transféré au L-1461 Luxembourg, rue d'Eich 27 avec effet immédiat;
- le Conseil d'Administration accepte la démission Maître Edouard de Fierlant Dormer et décide de coopter comme nouvel administrateur, pour une durée indéterminée, avec effet immédiat, Maître Serge Marx, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich en remplacement de celui-ci.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010170415/16.

(100197017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Horse-Stud S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 30.856.

L'an deux mil dix, le neuf décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "HORSE-STUD S.A.H." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-Strassen, 3, rue Thomas Edison,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à Luxembourg le 14 juin 1989, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 324 du 9 novembre 1989,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 30856.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Monsieur Jean REUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement à Strassen.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Carlo MEIS, comptable, demeurant professionnellement à Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges REUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement à Strassen. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée à pour ordre du jour:

- 1.- Décision de mettre en liquidation la société HORSE-STUD S.A.H.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Nomination d'un commissaire vérificateur.

4.- Accepter la démission des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et leur donner pleine et entière décharge jusqu'à ce jour.

5.- Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Resteront annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre et de mettre en liquidation la société HORSE-STUD S.A.H. à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Jean REUTER, expert-comptable, né le 17 juillet 1941 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison, aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Georges REUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison, aux fonctions de commissaire-vérificateur à la gestion de la liquidation.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale donne pleine et entière décharge aux membres du Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 17.15 heures.

Déclaration

Les comparants déclarent au nom et pour compte des bénéficiaires réels que l'avoir social de la société ne constitue pas un produit d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 850,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. REUTER; C. MEIS; G. REUTER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56248. Reçu 12,- € (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Référence de publication: 2010170416/66.

(100197254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Mobile Business S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 85, rue des Maraîchers.
R.C.S. Luxembourg B 78.014.

—
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2010
Renouvellement des mandats du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes*

Conseil d'Administration

- Monsieur Armand DISTAVE, Conseiller Fiscal et Economique, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Raymond LE LOUREC, Conseiller Fiscal, demeurant à Luxembourg (Administrateur-délégué)
- Monsieur Max GALOWICH, Juriste, demeurant à Luxembourg
- Madame Marie-Paule LE LOUREC-WEBER, Employée privée, demeurant à Luxembourg (Administrateur-délégué)

Commissaire aux Comptes

Lux-Audit S.A., avec siège 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts, en l'an 2011.

Luxembourg, le 17 juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010170559/20.

(100197124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

HRS Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 144.344.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 6 décembre 2010, que les parts sociales de la société de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts
M. Andras Gerencser	800
Tetin Kft.	200
Primogen Real Estate Kft.	3.000
TOTAL	4.000

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Référence de publication: 2010170417/18.

(100197089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

International Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 33.787.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée
générale extraordinaire du 9 décembre 2010*

Première résolution

Le gérant décide transférer le siège social de la société INTERNATIONAL GESTION S.à.r.l. du 241, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg.

Un mandataire

Référence de publication: 2010170451/13.

(100197117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Power 2, Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 151.785.

Par la présente, la société Accounting Partners S.à.r.l. annonce sa démission avec effet au 16 décembre 2010 de son mandat de Commissaire aux comptes de la société Power 2 S.A., immatriculée sous le numéro B 151.785.

Mersch, le 22 décembre 2010.

ACCOUNTING PARTNERS S. à r.l.

Référence de publication: 2010170649/11.

(100197640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Koscon Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 157.529.

STATUTS

L'an deux mille dix, le dix décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Pascal HENNUY, demeurant professionnellement à Luxembourg, 241, route de Longwy.

Représentée aux présentes par Madame Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès - qualités qu'il agit, a requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de "Koscon Holding S.A.".

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet.

3.1. L'objet de la Société est, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du porte-feuille créé dans ce but, pour autant que la société sera considérée comme une société de participations financières conformément aux lois applicables.

3.2 La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

3.3. En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités.

Art. 4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social de la Société pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par une décision du conseil d'administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

4.2. Lorsque le conseil d'administration détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; de telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire.

Art. 5. Capital - Actions.

5.1. Capital.

Le capital souscrit de la Société est fixé à 1.000.000 EUR (un million d'euros) divisé en 1.000 (mille) actions ayant chacune une valeur nominale de 1.000 EUR (mille euros) (les «Actions»).

5.2. Actions.

5.2.1. Les Actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

5.2.2. La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les Actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces Actions.

5.2.3. Des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires. La cession d'Actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toutes personnes dûment mandatées à cet effet.

Art. 6. Augmentation de capital.

6.1. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans les formes requises pour les modifications des présents Statuts, telles que prévues à l'Article 7 ci-après.

6.2. La Société peut racheter ses propres Actions sous les conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - Général.

7.1. L'actionnaire unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

7.2. En cas de pluralité d'actionnaires, chaque assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, requiert une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

7.3. Toute assemblée générale des actionnaires sera convoquée conformément à la Loi.

7.4. Chaque Action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

7.5. Sauf stipulations contraires de la Loi, les décisions prises par l'assemblée générale annuelle ou ordinaire des actionnaires, dûment convoquée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants, indépendamment de la proportion du capital représenté.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes prévues par la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être approuvées devront réunir une majorité de deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

7.6. Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires afin de participer à toute assemblée des actionnaires.

7.7. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, les actionnaires pourront valablement dispenser de toutes formalités de convocations.

Art. 8. Conseil d'administration.

8.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

8.2. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou qu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

8.3. Les administrateurs seront désignés lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de six ans maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

8.4. Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de cette personne morale.

8.5. Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée lors de l'assemblée générale des actionnaires.

8.6. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateur, pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront désigner dans les trente jours ouvrables suivants, un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, lequel restera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires ; ou convoquer une assemblée générale des actionnaires pour son remplacement immédiat.

8.7. Les membres du conseil d'administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateur, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires. La Société pourra rembourser aux administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenues lors de la participation à des réunions du conseil d'administration.

Art. 9. Modalités procédurales.

9.1. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Quelle que soit la composition du conseil d'administration, son Président pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

9.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par fax, par télégramme, fax courrier électronique à chaque administrateur au moins 3 (trois) Jours Ouvrables avant la date prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, il suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, par télégramme, fax ou courrier électronique. Cette convocation peut être levée par le consentement donné par écrit, par fax, télégramme ou courrier électronique. Une convocation ne sera pas requise pour les réunions du conseil d'administration tenues à des dates, heures et places précédemment convenues par le conseil d'administration.

9.3. Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre Administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par courrier électronique, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement vidéo et de téléconférence est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être physiquement présents et autorisés à voter.

9.4. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente à la réunion du conseil d'administration.

9.5. Les décisions seront prises à la majorité des voix exprimées des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

9.6. Les résolutions écrites signées par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles valablement prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

9.7. Dans la perspective des Statuts, «Jours Ouvrables» a pour signification tout jour calendrier (autre que samedi et dimanche) pendant lequel les banques sont ouvertes pour affaires à Luxembourg.

Art. 10. Procès-verbaux des conseils d'administration.

10.1. Les résolutions du conseil d'administration seront constatées dans le livre des procès-verbaux de la Société, lesquels seront signés par tous les administrateurs présents à la réunion. La signature de tous administrateurs participant à la réunion par télé ou vidéoconférence sera apposée par la personne ayant reçu instruction à cet effet pendant la vidéoconférence ou la conférence téléphonique.

10.2. Les résolutions prises par l'administrateur unique seront constatées dans le livre des procès-verbaux de la Société.

10.3. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par son administrateur unique ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Président et le secrétaire ou par deux des administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

11.2. Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que les pouvoirs de représentation de la Société en relation avec ceux – ci à un des membres du conseil d'administration, qui sera nommé comme administrateur - délégué. Le conseil d'administration pourra en outre conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, qui n'ont pas besoin d'être administrateur, afin de nommer et révoquer tous agents et employés et de fixer leurs rémunérations.

11.3. Une telle délégation à un membre du conseil d'administration impose à celui-ci l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués à cet administrateur - délégué.

Art. 12. Pouvoirs de représentation. La Société est engagée par la seule signature de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Art. 13. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la Loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes formeront le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de maximum six ans.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Réserve Légale.

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués au compte de la réserve statutaire. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

14.2. Dividendes.

14.2.1. L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration.

14.2.2. Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la Loi.

Art. 15. Dissolution et liquidation.

15.1. La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts.

15.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires, déterminant en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 16. Loi applicable. Pour tous les points non réglés aux présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la Loi.

Art. 17. Assemblée générale annuelle.

17.1. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le troisième lundi du mois de mai à 14.00 heures.

17.2. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée générale annuelle sera tenue le Jour Ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

17.3. D'autres assemblées des actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieux et places tels que spécifié dans les avis de convocations.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2011.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Nombre d'Actions	Montant souscrit (en EUR)	% du capital social
Pascal HENNUY	1.000	1.000.000	100,00%

Les actions ont été intégralement libérées par paiement en espèces, de sorte que la somme de 1.000.000 EUR (un million d'euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi que preuve en a été donnée au notaire soussigné par la production d'un certificat bancaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ont été dûment accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant ci-dessus, représentant la totalité du capital souscrit a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1).
2. Est nommé administrateur unique:
 - Monsieur Pascal HENNUY, expert-comptable, né à Ettelbrück, le 27 juillet 1970, demeurant professionnellement à 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg.
3. Monsieur Henny est également nommé Administrateur délégué.

Sauf renouvellement, son mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

4. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société JAWER CONSULTING SA, ayant son siège social au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.

Sauf renouvellement, son mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2016

5. Le siège social de la Société est fixé à L-1941 Luxembourg, 241 route de Longwy.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 décembre 2010. Relation: LAC/2010/55931. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

Référence de publication: 2010170468/222.

(100197244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Patron Castula S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 156.718.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 22 décembre 2010, que Patron Investments III S.à r.l. a cédé 500 (cinq cents) parts sociales qu'elle détenait dans la Société, à Capital Park S.A., une société anonyme de droit Polonais, ayant son siège social à PL-02-674 Varsovie, Ul. Marynarska 11, enregistrée au Registre de Commerce de la Cour de Varsovie XIII, Division du Registre de Commerce National sous le numéro KRS 0000373001.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2010170602/14.

(100197058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Portman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 114.979.

*Extrait des résolutions écrites prises
par les actionnaires en date du 12 novembre 2010*

Les actionnaires ont décidé:

- De nommer M. Andrew O'Shea, née le 13 août 1981 à Dublin, en Irlande, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, à la fonction d'administrateur du Conseil d'administration avec effet au 13 octobre 2010 jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.12.2010.

Référence de publication: 2010170644/15.

(100197127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Proton Diffusion Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 52.143.

La société Fiduciaire Intercommunautaire S. à R.L.

66, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67.480

Ici représentée par Monsieur Cornet Jean (p/o Madame LERBS Kahrien)

Dénonce le contrat de domiciliation conclu le 25 mars 2008 avec

La société PROTON DIFFUSION S.à R.L.

66, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 52.143

Avec date d'effet le 21/12/2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Intercommunautaire S. à R.L.

P/o M. Cornet Jean

Mme LERBS Kahrien

Référence de publication: 2010170660/19.

(100197099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Rent A Casa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 51.016.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 8 décembre 2010 que:

- le siège social de la société a été transféré au L-1461 Luxembourg, rue d'Eich 27 avec effet immédiat;
- le Conseil d'Administration accepte la démission Maître Edouard de Fierlant Dormer et décide de coopter comme nouvel administrateur, pour une durée indéterminée, avec effet immédiat, Maître Serge Marx, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich en remplacement de celui-ci.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010170681/16.

(100197025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Sofin S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 152.745.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 9 novembre 2010 que

Le nombre de gérants de la société est réduit de 3 à 2.

Messieurs Reno Maurizio TONELLI, Giorgio PASTORINO et Pierre LENTZ gérants sont remplacés par:

Monsieur Michele CANEPA, employé privé, né à Genova (Italie) le 23/11/1972 et demeurant professionnellement 40, Avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg.

Monsieur Alfredo SERICA, employé privé, né à Naples, (Italie) le 21/09/1967 et demeurant professionnellement 18, Via Ceresio, I-Luvignano.

Leur mandat est établi pour une durée indéterminée.

Le siège social est transféré au 38, Avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Référence de publication: 2010170723/18.

(100197083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Systemsgroup S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4970 Bettange-sur-Mess, 72, rue Haard.

R.C.S. Luxembourg B 62.634.

L'an deux mille dix, le dix décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SYSTEMSGROUP S.A.», ayant son siège social à 49, rue Baerendall, L-8212 Mamer, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B 62634 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 28 novembre 1997, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C en date du 21 avril 1998, numéro 261. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, en date du 12 août 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C du 15 novembre 2004, numéro 1153.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Rodophe Mouton, Maître en droit, demeurant à Luxembourg,

qui nomme Monsieur Bastien Burin, Maître en droit, demeurant à Luxembourg comme secrétaire.

L'assemblée élit Madame Stéphanie Guers, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, comme scrutateur. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société du 49, rue Baerendall, L8212 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg, au 72, rue Haard, L-4970 Bettange-sur-Mess, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Suppression de la référence à la commune de Mamer à l'article 9, premier alinéa, des statuts de la Société.

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 4 et du premier alinéa de l'article 9 des statuts de la Société.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société du 49, rue Baerendall, L-8212 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg, au 72, rue Haard, L-4970 Bettange-sur-Mess, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décide de supprimer la référence à la commune de Mamer à l'article 9, premier alinéa, des statuts de la Société.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale des actionnaires de la Société décide de modifier le premier alinéa de l'article 4 et le premier alinéa de l'article 9 des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Dippach, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

« **Art. 9.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de juin à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. MOUTON, B. BURIN, S. GUERS, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15822. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010170738/60.

(100197307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Taylor Wimpey (Luxembourg) Holdings SeNC, Société en nom collectif.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 99.269.

Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 30 juillet 2010

Dépôt rectificatif concernant le dépôt N° L100130957 enregistré et déposé le 25 août 2010

M. Andrew O'Shea, né le 13 août 1981 à Dublin, Irlande, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, n'a pas été nommé à la fonction de gérant avec effet au 1^{er} août 2010 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.12.2010.

Référence de publication: 2010170742/13.

(100196991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Tsemah S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 117.183.

Décisions des associés en date du 10 décembre 2010

Il résulte d'une convention sous seing privé signée en date du 10 décembre 2010, que les associés de la Société, représentant la totalité du capital social, ont procédé à une cession de parts sociales entre eux de telle sorte que:

Le capital social est fixé à la somme de 684.000 (six cent quatre-vingt-quatre mille euros).

Il est divisé en 27.360 parts de 25 euros chacune, numérotées de 1 à 27.360, attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir;

- M. Patrick GETREIDE, à concurrence de	20.775 parts sociales
- Ganeden SPRL, à concurrence de	6.585 parts sociales
- Total égal au nombre de parts composant le capital social	27.360 parts sociales

TSEMAH Sàrl

Société à Responsabilité Limitée

Référence de publication: 2010170800/18.

(100197181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Upifra Agricole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.941.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée
Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 30 novembre 2010*

1. La démission de Monsieur Carlo Schlessler, licencié en Sciences Economiques et diplômé en Hautes Etudes Fiscales, né le 30 août 1951 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, de son mandat d'Administrateur de catégorie B, est acceptée.

2. Mademoiselle Noëlle Piccione, employée privée, né le 23 décembre 1974 à Amnéville, France, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommée nouvel Administrateur de catégorie B en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour UPIFRA AGRICOLE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010170807/19.

(100196998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Webb S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: GBP 135.250,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.462.

Extrait des résolutions prises par les associés de la société en date du 21 décembre 2010

Les associés acceptent la démission de Federigo Cannizzaro di Belmontino en tant que gérant de classe B de la Société avec effet au 6 juillet 2010.

Les associés acceptent les démissions d'Alexis Kamarowsky et de Jean-Marc Debaty en tant que gérants de classe B de la Société avec effet au 30 novembre 2010.

Les associés décident de nommer en tant que nouveaux gérants classe B de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- James Macdonald, né le 4 février 1950 à Edimbourg, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Alain Koch, né le 18 août 1965 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, avec adresse professionnelle au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Martijn Sinninghe Damsté, né le 2 novembre 1978 à Deventer, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

A Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010170823/25.

(100197234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Gasberry Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 15.376.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011010739/9.

(110012412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

V.L.G. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.974.

L'an deux mil dix, le dixième jour de décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „V.L.G. INTERNATIONAL S.A.“, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 71974, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux de résidence à Luxembourg en date du 20 septembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 948 du 10 décembre 1999 (la «Société»).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Giorgio Bianchi, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri.

Le président désigne comme secrétaire Madame Céline Grenen, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées et validées par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée à savoir cinq cent vingt (520) actions, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur de la Société CoPROcess S.A. ayant son siège social au 11 avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 79541.

Le liquidateur prénommé aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas où elle est prévue.

Il est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société. Il peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tous ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Le liquidateur a le pouvoir d'engager seul la Société, sans restrictions.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et/ou employés de l'Etude du notaire soussigné, chacun pouvant agir individuellement, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Giorgio Bianchi, Céline Grenen, Sandro Capuzzo, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 14 décembre 2010. LAC/2010/56087. Reçu 12,- €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 décembre 2010.

Référence de publication: 2010170810/65.

(100197166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Patron Weghell I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 124.582.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011010877/11.

(110012393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

International Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 80.044.

Les comptes annuels au 31.10.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.01.2010.

Gerd Kiefer / Philipp Graf.

Référence de publication: 2011010766/10.

(110012274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

HC Investissements CN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 28, rue Alfred de Musset.

R.C.S. Luxembourg B 142.329.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011010755/14.

(110012731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

HC Investissements IT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 28, rue Alfred de Musset.

R.C.S. Luxembourg B 157.412.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011010757/14.

(110012781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

InterAssets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 80.045.

Les comptes annuels au 31.10.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.01.2010.

Gerd Kiefer / Philipp Graf.

Référence de publication: 2011010767/10.

(110012310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Paramédical et Sécurité en abrégé P.E.S., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3238 Bettembourg, 2, rue de l'Indépendance.

R.C.S. Luxembourg B 147.419.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011010881/14.

(110012717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Ifies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.864.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60981 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011010770/10.

(110012306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Indra SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 35.746.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Référence de publication: 2011010775/10.

(110012877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Intellectual Trade Cy Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 14.039.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011010778/10.

(110012844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Intelsat Operations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 156.669.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher.

Joseph GLODEN

Notaire

Référence de publication: 2011010780/12.

(110012291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Intelsat Phoenix Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 156.667.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher.

Joseph GLODEN

Notaire

Référence de publication: 2011010781/12.

(110012256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.